

# Fiche de procédure

Informations de base	
<p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement</p>	Procédure terminée
<p>Limites d'émissions et réception par type pour les moteurs à combustion interne destinés aux engins mobiles non routiers: dispositions transitoires afin de remédier aux conséquences de la crise de la COVID-19</p> <p>Modification Règlement 2016/1628 <a href="#">2014/0268(COD)</a></p> <p>Sujet 2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles 3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile</p> <p>Priorités législatives <a href="#">La réponse de l'UE face à la pandémie de Covid-19</a></p>	

Informations techniques	
Référence de procédure	2020/0113(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Modification Règlement 2016/1628 <a href="#">2014/0268(COD)</a>
Base juridique	Règlement du Parlement EP 163; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 114-p1; Règlement du Parlement EP 57
Consultation obligatoire d'autres institutions	<a href="#">Comité économique et social européen</a>
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ENVI/9/03214